



Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables
et auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Paris – Île-de-France
S.A.S. au capital de 524.200 euros
SIRET 343 184 065 00021 - APE 6920Z
R.C.S. CRÉTEIL B 343 184 065

« UDES »

Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire

Siège Social : 30 boulevard de Reuilly
75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Aux membres de l'association UDES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 11 juin 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « UDES » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Siège social
141, Quai de Bonneuil
94214 La Varenne Cedex
01.48.83.52.17

Etablissement
1, bis Avenue de Verdun
94700 Maisons-Alfort
01.43.68.24.20



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du trésorier et des documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies



dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Varenne, le 22 mai 2024

LARES CONSEIL :
représentée par :

Christelle PUJO
Chargée de mandat

BILAN ACTIF

		Note	Exercice N, clos le :				
			31/12/2023	31/12/2022			
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement					
		Frais de recherche et de développement					
		Donations temporaires d'usufruit					
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		52 920	51 490	1 430	2 750
		Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	31				
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		164 016	81 405	82 611	93 919
		Immobilisations corporelles en-cours					
Avances et acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées						
	Autres titres immobilisés		315 431		315 431	312 320	
	Prêts						
	Autres immobilisations financières		19 085		19 085	19 693	
Total (I)			551 452	132 895	418 557	428 682	
ACTIF CIRCULANT	Stocks en cours		32				
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés		38 500		38 500	126 000
		Créances reçues par legs ou donations	34				
		Autres créances		524 574		524 574	532 745
	DIVERS	V.M.P		100 000		100 000	100 000
		Instruments de trésorerie	35				
Disponibilités			813 764		813 764	771 273	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance		36	40 233		40 233	45 570
	Total (II)			1 517 071		1 517 071	1 575 588
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(III)					
	Primes de remboursement des emprunts	(IV)	36				
	Ecarts de conversion actif	(V)					
TOTAL GENERAL (I à V)			2 068 524	132 895	1 935 628	2 004 270	

BILAN PASSIF

		Note	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres			
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves	40		
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité		1 022 824	1 049 971
	Autres			
	Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		174 339	-27 147	
Situation nette (sous total)		1 197 163	1 022 824	
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissements				
Provisions réglementées				
Total (I)			1 197 163	1 022 824
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	41		
	Fonds dédiés			
Total (II)				
PROVISIONS	Provisions pour risques	42	54 996	
	Provisions pour charges			
	Total (III)			54 996
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43	149 715	130 523
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		179 547	176 792
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		10 743	11 280
Instruments de trésorerie				
Comptes régul.	Produits constatés d'avance	44	343 464	662 851
Total (IV)			683 469	981 446
Ecarts de conversion passif	(V) 44			
TOTAL GENERAL (I à V)			1 935 628	2 004 270

COMPTE DE RESULTAT

		Note	31/12/2023	31/12/2022
	Nombre de mois de la période		12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		845 900	826 469
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)			
	Ventes de prestations de service (dont parrainages)		19 720	33 048
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation		1 341 939	965 321
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	50	1 627	10 954
	Mécénats		42 900	17 100
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières			
	Autres			
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		9 849	6 182
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits		60 645	49 243	
Total des produits d'exploitation (I)			2 322 581	1 908 317
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		887 804	721 817
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés		68 486	69 924
	Salaires et traitements	51	781 486	783 032
	Charges sociales		316 939	315 929
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		23 379	23 657
	Dotations aux provisions		54 996	
	Reports en fonds dédiés			
	Autres charges		28 138	23 913
Total des charges d'exploitation (II)			2 161 228	1 938 272
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			161 353	-29 955
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		3 123	1 562
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	53	4 618	1 501
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		6 914	85
Total des produits financiers (III)			14 655	3 148
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées	54		
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières (IV)				
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)			14 655	3 148
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)			176 008	-26 807

COMPTE DE RESULTAT

		Note	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	55		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels (V)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		90	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	56		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Total des charges exceptionnelles (VI)		90	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			-90	
(VII)	Participation des salariés aux résultats	57		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices	58	1 579	339
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)			2 337 236	1 911 465
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)			2 162 897	1 938 611
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)			174 339	-27 147

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		
	Prestations en nature		
	Total		



Annexe



Présentation de l'association

Groupement de syndicat des employeurs du domaine de l'économie sociale et solidaire.

L'UDES (Union Des Employeurs de l'Economie Social et Solidaire) est constitué le 19/09/1994 après concertation entre les employeurs d'UNIFORMATION, organisme collecteur du paritarisme.

Elle a pour mission de :

- fédérer les organisations syndicales professionnelles nationales par des actions d'échanges et coordination sur l'ensemble des sujets impactant le secteur de l'économie solidaire et sociale
- promouvoir et défendre les valeurs du secteur économique solidaire et social
- représenter et promouvoir les employeurs du secteur de l'économie solidaire et sociale auprès des pouvoirs publics et institutions
- mener un dialogue social en participant à des instances, consultations, négociation pour le compte de membres ayant capacité à signer des accords. Elle n'intervient pas au niveau des branches et des entreprises.
- développer la présence et l'implantation de son secteur
- soutenir ses membres.

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

⇒ **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur **coût d'acquisition** (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production nécessaire à la mise en état d'utilisation de ces biens après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

- Amortissements et dépréciation des actifs

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs font l'objet d'un amortissement dont la durée est déterminée lors de son acquisition compte tenu des caractéristiques techniques du bien et de l'utilisation que la fondation entend en faire.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

- Subventions cotisations et partenariats

L'ensemble des recettes et autres ressources sont comptabilisées selon leur nature et utilisées selon les modalités spécifiques de chaque contrat et inscrites au compte de résultat. Les ressources sont rattachés à la période d'exploitation

- Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur la même durée que celle relative aux amortissements des biens qu'elles financent.

En cas de financement d'un bien décomposable, ces subventions sont par ailleurs ventilées proportionnellement entre les différents composants. Leur reprise intervient alors au même rythme que l'amortissement des composants.

- Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Les subventions à recevoir affectées au financement d'un projet achevé à la clôture de l'exercice, et dont la notification de financement initiale est supérieure au total des dépenses affectées au projet depuis son démarrage, font également l'objet d'une provision pour dépréciation sur la base du risque de non versement des subventions ne couvrant aucune dépense engagée.

- Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la structure, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dérogations à une prescription comptable

Néant

Note 31 - Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	52 920			52 920
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	52 920			52 920
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	153 265	10 751		164 016
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	153 265	10 751		164 016
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations et créances rattachées				
- Autres titres immobilisés	312 320	3 111		315 431
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	19 693		608	19 085
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
Total	332 013	3 111	608	334 516
Total général	538 198	13 862	608	551 452

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	50 170	1 320		51 490
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	50 170	1 320		51 490
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	59 346	22 059		81 405
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	59 346	22 059		81 405
Total général	109 516	23 379		132 895

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 52 920	+ 50 170	+ 2 750
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotations de l'exercice		+ 1 320	- 1 320
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 52 920	= 51 490	= 1 430

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 153 265	+ 59 346	+ 93 919
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 10 751		+ 10 751
Dotations de l'exercice		+ 22 059	- 22 059
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 164 016	= 81 405	= 82 611

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 332 013
Acquisitions	+ 3 111
Cessions, mises hors service, ou diminutions	- 608
Valeur en fin d'exercice	= 334 516



Mouvements des immobilisations

Comptes titres COOP

Le compte titre s'élève à 312 320 €.

Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
- Frais d'établissement	Linéaire	
- Frais de recherche et de développement	Linéaire	
- Donations temporaires d'usufruit		
- Concessions, brevets et droits similaires		
- Autres immobilisations incorporelles		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
- Terrains		
- Constructions		
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	
- Autres immobilisations corporelles	Linéaire	
. Instal, agencements, aménagements divers		
. Matériel de transport		
. Matériel de bureau		
. Emballages récupérables, divers		

Modes et durées d'amortissement

Logiciels informatiques	de 1 à 3 ans
Agencement des constructions	10 ans
Agencements, aménagements, installations	9 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	de 5 à 8 ans

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	334 516
. à moins d'un an	334 516
. à plus d'un an	

Note 32 - Stocks

La structure ne possède pas de stock.

Note 34 - Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Note 35 - Divers

L'UDES compte à terme

Placement effectué : 100 000 €

CAT+ : 250 000 €

Les comptes de Livrets

L'association détient 4 comptes livrets :

- Livret A : 80 631 €
- Livret Association : 424 780 €
- Livret COOP « Ma Région » : 15 338 €
- Livret REV3 : 5 385 €

Les intérêts 2023 ont été enregistrés dans les comptes.

Le montant des produits financiers générés est de 11 532 €

Note 36 - Comptes de régularisation actif

Détail des charges constatées d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
CCA au 31/12/2023	01/01/2024		40 233		
		Total	40 233		

Note 40 - Fonds propres et réserves

	A	+	-	A la clôture
	l'ouverture			
106800 AUTRES RESERVES	1 049 970.		27 146.65	1 022 824.27
	92			
120000 RESULTAT DE L'EXERCICE	-27 146.65	27 146.65		

Note 42 - Provisions pour risques et charges

Les provisions constatées à la clôture, sont des provisions concernant des risques de non prise en charges sur projets par les financeurs.

Note 44 - Comptes de régularisation passif

Détail des produits constatés d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
PCA IMPROVE VALORESS HDF 2 REX 2024	01/01/2024		960		
PCA AU 31/12/2023	01/01/2024		200 244		
PCA REGION PROJET ACTESS 3 BFC 2023	01/01/2024		20 000		
PCA DREETS EDEC PACA 1/12/23 AU 30/	01/01/2024		63 861		
PCA DREETS EDEC AURA 15/11/23 AU 30	01/01/2024		48 237		
PCA DREETS PREFIG NORMANDIE 1/12/22	01/01/2024		10 162		
	Total		343 464		

Note 60 - Autres informations

Engagement en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les seuls engagements pris sont ceux correspondant aux indemnités de départ à la retraite pour le personnel en activité. Compte tenu de l'effectif et de la pyramide des âges, le montant de ces engagements n'est pas significatif.

Engagement financiers

Néant.

Evènement Post Cloture

Néant

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires provisionnés est de : 6 000 €

Valorisation du bénévolat pour l'UDES en 2023

En fonction du nombre de participants par réunion

INSTANCES et REUNIONS	Nbre participants	Durée en heure	Coût d'une In taux 13 €
CONVENTION ANNUELLE	0	0	0,00
CONSEIL ADMINISTRATION	18	5	1 170,0
BUREAU	9	8	936,00
COMMISSION AFFAIRES SOCIALES	11	2,5	357,50
COMMISSION EMPLOI FORMATION DIVERSITE	10	2,5	325,00
COMMISSION PROTECTION SOCIALE ET SANTE	12	2,5	390,00
COMMISSIONS PRUDHOMMES	6	2,5	195,00
GROUPE DIALOGUE SOCIAL	7	2,5	227,50
COMITE COORDINATION REGIONS	21	12	3 276,0
COMITE COORDINATION REGIONS INTERMEDIAIRE	10	2	260,00
COMMISSION CRESS	12	2	312,00
COMMISSION CESER	6	2	156,00
REUNIONS REGIONALES	10	3	390,00
TOTAL	132	46,5	7 995,0

En fonction du nombre de réunions

INSTANCES et REUNIONS	Nbre de réunions annuelles	taux 13 €/h
CONVENTION ANNUELLE	0	0,00
CONSEIL ADMINISTRATION	5	5 850,00
BUREAU	8	7 488,00
COMMISSION AFFAIRES SOCIALES	4	1 430,00
COMMISSION EMPLOI FORMATION DIVERSITE	4	1 300,00
COMMISSION PROTECTION SOCIALE ET SANTE	4	1 560,00
COMMISSIONS PRUDHOMMES	8	1 560,00
GROUPE DIALOGUE SOCIAL	4	910,00
COMITE COORDINATION REGIONS	1	3 276,00
COMITE COORDINATION INTERMEDIAIRE	5	1 300,00
COMMISSION CRESS	2	624,00
COMMISSION CESER	2	312,00
REUNIONS REGIONALES	61	23 790,00
TOTAL	108	49 400,00

ENGAGEMENT DES DELEGUES REGIONAUX	Nbre d'heures mensuel	Mois d'engagement	Engagement total pour 16 DR	taux 15 €/h
CONVENTION ANNUELLE	0	11,00	0,00	0,00

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés	315 431	315 431	
Prêts			
Autres immobilisations financières	19 085	19 085	
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	38 500	38 500	
Autres créances	524 574	524 574	
Totaux	897 590	897 590	

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149 715	149 715		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	179 547	179 547		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 743	10 743		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	343 464	343 464		
Total	683 469	683 469		

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges					54 996
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés				
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations				